



**Association  
Interprofessionnelle  
de la Filière Coton**

17 BP 988 Abidjan 17 -RCI  
Tél. (225) 20 30 33 15/16  
Fax : (225) 20 30 33 17  
E-Mail : intercot @aviso.ci  
[www.intercoton.org](http://www.intercoton.org)

**Directeur de Publication**  
TUO Lacina (PCA)

**Responsable de la Rédaction**  
N'GUETTA K. Nicolas (SE)  
**Conception & Rédaction**  
FIHOX Laurent  
Service Communication

**Abonnement gratuit  
ou téléchargement de  
la version PDF sur :**  
[www.intercoton.org](http://www.intercoton.org)

**Campagne 2009/2010**

**Prix d'achat  
du coton graine**

- 1er choix = 175 F
- 2ème choix = 145 F

## SOMMAIRE

### Vie de la filière

**Voici le nouveau prix  
du coton graine**

P.1

**Le Président face à  
la presse**

P. 2

### LA PAROLE AU..

**Président de  
l'AFFICOT-CI**

P. 4

**Statistiques  
PRODUCTION**

P. 4



Bulletin d'information de l'Association Interprofessionnelle de la filière Coton ivoirienne

N° 8

[www.intercoton.org](http://www.intercoton.org)

MARS - AVRIL 2009

### Vie de la filière

#### COTON GRAINE

# Voici le nouveau prix!

**L**e prix d'achat du kilogramme du coton graine aux producteurs pour la campagne 2009/2010 est connu. Il est de 175 F pour le premier choix et 145 F pour le deuxième.

L'annonce de ce nouveau prix a été faite le 19 mai 2009 à Korhogo à l'occasion de la cérémonie de remise de semences de coton G3 aux acteurs dans le cadre du projet de réhabilitation du schéma de production et de multiplication de semences coton piloté par le CNRA avec le financement de l'Union Européenne.

A cette cérémonie, 65,300 tonnes de semences ont été remises l'Intercoton pour la poursuite de la multiplication. Cette multiplication va se poursuivre avec les sociétés cotonnières: CIDT, IVOIRE COTON, et COIC, désignées par l'Intercoton.



En ce qui concerne le prix, il faut savoir que comme les autres fois, il a été fixé de façon consensuelle par les égreneurs et les représentants des producteurs au sein de l'interprofession, à l'aide du nouveau mécanisme issu de l'étude COWI.

Suite à la P. 2

Par TUO Lacina, PCA

**E  
D  
I  
T  
O  
R  
I  
A  
L**

## Au moins la filière n'a pas disparu !

**E**n réponse à notre plaidoyer pour la reconduction de la décision de subvention du prix des engrais par l'Etat, on s'est entendu très souvent dire " *On vous aide depuis ces dernières années dans l'espoir que la production augmente mais ce n'est pas le cas, alors nous ne comprenons plus...* ". Mais a-t-on déjà oublié d'où vient la Côte d'Ivoire et avec elle la filière coton qui est certainement une des plus grosses victimes. Nous pensons que ces

aides ont servi à quelque chose puisqu'elles ont au moins permis à la filière de ne pas disparaître. Et avec elle, le puissant instrument de sécurité et de souveraineté alimentaire qu'elle représente dans les zones de savane de notre pays. Aussi, nous pensons que c'est progressivement qu'elle se remettra de ses blessures pour poursuivre son développement. Sans aide il lui sera difficile d'arriver...



## LE PCA DE L'INTERCOTON FACE A LA PRESSE

### Plaidoyer pour la reconduction de la subvention du prix des engrais par l'Etat

Lors d'un point de presse tenu le 30 avril 2009 à l'INTERCOTON, M. TUO Lacina, son Président a échangé avec les journalistes sur la situation actuelle de la filière coton, avant de lancer un véritable cri de cœur en direction de l'Etat et des bailleurs de fonds. " Pour son objectif de surface de 160 000 ha, la filière qui fait mains et pieds pour sortir de la situation

M. TUO Lacina a en outre expliqué aux journalistes que cette décision aurait porté plus de fruit l'année dernière si elle avait été annoncée plutôt, avant que certains producteurs ne jettent l'éponge.

**" Relancer le coton, c'est aussi soutenir la production vivrière "**

Le président a aussi expliqué à la presse l'intérêt pour les pouvoirs



La presse a largement fait écho du message du PCA de l'Intercoton...

difficile qu'elle traverse, a besoin que l'Etat lui vienne encore en aide en reconduisant la subvention de 50 % du coût des engrais comme la campagne dernière. Mais surtout que l'annonce soit faite maintenant c'est-à-dire avant les semis, même s'ils ont déjà démarré depuis le 20 mai 2009. Cette décision, a n'en point douter motivera les producteurs qui ont bien apprécié le geste de l'Etat l'année dernière. "

publics d'aider à la relance de cette filière qui est un véritable facteur de développement et de la production vivrière. D'autant plus que, le coton est cultivé en association avec les vivriers qui bénéficient des intrants du coton. Sur l'exploitation du producteur, 60% des surfaces sont consacrées aux vivriers notamment le riz, le maïs et l'arachide.

### Plus d'actualités...

#### ► Les ex-travailleurs de l'ex-LCCI bientôt soulagés !

Les travailleurs de l'ex-LCCI, environ 480 personnes retrouveront bientôt le sourire. Plus de 2 milliards décaissés par l'Union Européenne permettront de leur verser très prochainement ce que leur ex-employeurs leur doit au titre de leurs arriérés de salaires et droits.

#### Suite article de la P.1 sur le prix

Une des particularités du consensus est que 60% du revenu net après déduction des charges communes, reviennent aux producteurs et 40% aux égreneurs.

L'application stricte du mécanisme a donné un prix de 167, 07 F. Après concertation, les égreneurs ont fait l'effort de porter ce prix 175F.cfa soit une amélioration de 8F. " Au nom des producteurs je salue cet effort des égreneurs tout en réitérant nos doléances à l'Etat de cote d'ivoire pour la reconduction de la subvention sur les engrais pour soulager le compte d'exploitation très déficitaire des producteurs " dira M. Tuo Lacina président de l'INTERCOTON .

#### ► Projet Relance de la culture attelée : appel d'offres !

Le projet de relance de la culture exécuté par l'Aprocot-ci sous la coordination de M. Kouamé Signo avance bien. Depuis le début du mois de mai, l'appel d'offres a été lancé pour la fourniture des bœufs, du matériel et des produits vétérinaires. Les dossiers de cet appel d'offre sont téléchargeables sur [www.intercoton.org](http://www.intercoton.org).

#### ► Le Président de l'Intercoton était en Afrique du Sud

M. TUO Lacina, PCA de l'Intercoton était en Afrique du Sud du 4 au 14 mai dernier dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par L'APRoCA (Association des Producteurs de Coton Africain. L'objectif de ce voyage était de s'imprégner de l'expérience sud africaine en matière de coton transgénique dont il en est le pionnier en Afrique.

#### ► Projet d'achat des intrants au comptant : vers un phase pilote

L'achat au comptant pourrait être une solution à l'épineux problème de l'approvisionnement en intrant et surtout au Cycle d'endettement des agriculteurs. A condition que le projet soit bien ficelé avec tous les contours maîtrisés. C'est pourquoi les acteurs qui apprécient cette idée veulent se donner toutes les chances de réussite en l'expérimentant à travers une phase pilote avec des producteurs qui seront sélectionnés . PE U principale soutien extérieur de la filière se dit prête à financer l'année N.

## PROJETS ET PRORAMMES DANS LA FILIERE

### Plus de 60% de taux de démarrage!

**D**ix huit des trente deux projets et actions de la stratégie de relance de la filière connaissent à ce jour un début de mise en œuvre. D'un coût total de plus de 37 milliards, la tranche du plan d'actions qui a démarré est estimé à environ 17 milliards de Fcfa essentiellement financés par l'Union Européenne sur fonds STABEX.

Ainsi, dans le volet appui à la restructuration des entreprises et assainissement financier de la filière, deux des cinq projets prévus ont débuté. Au volet refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière, six ont débuté, sur les sept prévus. Pour

l'amélioration de la productivité, huit sur quinze. Réduction de la vulnérabilité, deux sur cinq. Le ministère de l'agriculture, l'intercoton, l'Aprocot-ci, l'ANOPACI et l'ONUUDI sont les acteurs de mise en œuvre de ces projets qui s'exécutent à travers des devis programme et des subventions directes.

Lors de la rencontre tenue le 29 avril dernier au ministère de l'agriculture pour faire le point de la mise en œuvre de ces projets et actions, aucun souci majeur pouvant entraver l'atteinte des objectifs n'a été relevé. Toutefois, il a été mis en place un comité de suivi composé des principales parties prenantes de la filière.

Ce comité est présidé par le ministre, maître d'œuvre des projets. Enfin, notez qu'au volet Refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière, l'action *Répartition des rôles entre l'Etat et l'interprofession* a été exécutée par le Groupe de Travail mis en place et par un secrétariat technique présidé par l'ARECA. Ce travail repose sur le Devis Programme: " Appui à la réorganisation de la filière coton " d'un coût de 200 millions de Fcfa pour conduire la mise en œuvres des reformes et actions visant au renforcement des capacités de l'Intercoton pour une bonne gestion interprofessionnelle.

### Coup d'oeil sur le projet de redynamisation des OPA

Dans le cadre de la relance de la filière coton, l'ANOPACI a bénéficié d'une subvention de l'Union Européenne (Fonds Stabex) pour mettre en œuvre l'Action de restructuration et de professionnalisation des OPA de la filière coton (SUBV/IVC/2008/780). Cette action qui a démarré en janvier 2009 s'étendra sur 24 mois.

**E**n effet, depuis la campagne 2003/2004, la situation de la filière s'est considérablement détériorée, malgré un rebond en 2004/2005, avec une production de 120 000 tonnes au cours de la campagne 2007/2008. Cet effondrement de la production est le résultat de l'effet conjugué de la crise sociopolitique que traverse le pays, de l'effondrement des prix sur le marché international et de la dépréciation de l'Euro et donc du Franc CFA par rapport au Dollar, et aussi d'une maîtrise insuffisante du processus de réforme lié à la libéralisation du secteur.

En outre, suite aux événements socio-politiques, le dispositif organisationnel des producteurs s'est considérablement dégradé, notamment en ce qui concerne la gestion de la distribution des intrants et le recouvrement de leurs coûts.

Les organisations professionnelles agricoles de la filière coton présentent à ce jour une situation dégradée caractérisée par :

- Perte de crédibilité et de confiance vis-vis des producteurs et des sociétés cotonnières
- Emiettement des faitières et des OPA de ce base
- Faible représentativité,
- Niveau d'endettement croissant
- Mauvaise gouvernance
- Etc

Nul n'ignore le rôle que devraient jouer les OPA en tant que regroupement de producteurs de coton. Les OPA interviennent dans le fonctionnement et le développement de la filière. Elles défendent les intérêts des producteurs, contribuent à améliorer les conditions de vie et de travail de leurs adhérents et participent au développement socio-économique dans leur sphère géographique.

Le renforcement des OPA et leur restructuration apparaissent comme une priorité pour relancer la filière coton. L'action conduite par l'ANOPACI contribuera à :

- 1- Améliorer les revenus des producteurs de coton par un accroissement de leur productivité et de leur production de coton
- 2- Lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton
- 3- Relancer durablement la filière coton
- 4- Professionnaliser les producteurs de coton
- 5- Améliorer la gouvernance des organisations paysannes

Ainsi l'action va contribuer à augmenter et sécuriser de façon durable les revenus des producteurs de coton en relevant les défis suivants :

" la relance de la production de coton graine au niveau de la capacité d'égrenage actuelle,

" le retour à un cycle vertueux de fonctionnement qui permette à nouveau, au secteur bancaire et aux fournisseurs d'intrants, d'assurer le financement des intrants et de la commercialisation du coton graine,

" la restauration de la confiance entre les producteurs, leurs organisations professionnelles et les égreneurs dans un cadre interprofessionnel sécurisé, " la professionnalisation du métier de producteur de coton.

**Lire la suite à la page 4**

## LA PAROLE EST A VOUS...

M. DJOMANDE MAMADOU, PRESIDENT DE L’AFFICOT-CI, organisation de producteurs

### " Le nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine n'améliore pas le sort des producteurs "

« Le constat est clair, le nouveau mécanisme COWI de fixation de prix du coton graine appliqué pour cette campagne 2009-2010 n'a pas amélioré le sort des producteurs. Leur compte d'exploitation reste très déficitaire malgré l'effort des égreneurs, à tel point que je commence à me demander s'il n'aurait pas été bon de corriger les imperfections de l'ancien mécanisme HORUS et poursuivre avec ? Bref, à la suite de ce point de vue personnel, je voudrais rappeler que le coût d'exploitation du producteur est à présent de 265F/Kg. Il en ressort un déficit de 90F/Kg. Ce déficit appliqué aux prévisions de production 2009-2010 représente une perte de l'ordre de 15,300 milliards pour les producteurs. Une révision du prix des engrais à la baisse s'avère comme la solution à la réduction de ce déficit. Les producteurs restent convaincus de la reconduction par l'état de la subvention de 2008-2009. Les bailleurs de fonds ne devraient pas perdre de vue la dimension sociale que représente aujourd'hui la culture du coton. Aucune culture de substitution n'existe à ce jour.

Je voudrais terminer par ce message à l'endroit des



autorités. C'est la situation de la CIDT qui inquiète les producteurs. La CIDT se retire de Séguéla et de Bouaflé. On s'interroge sur l'avenir des producteurs qui seront ainsi laissés pour compte. Les producteurs qui ont travaillé avec la coordination CIDT de Korhogo sont désemparés. Je lance donc un appel à Ivoire coton, SECO et COIC afin qu'elles volent au secours des producteurs laissés par la CIDT."

#### Suite de l'article de la P. 3 sur les OPA.

L'ANOPACI en intervenant en appui aux OPA de la filière va contribuer à améliorer le niveau de dialogue et l'implication des producteurs lors des débats portant sur la filière. Leur voix sera mieux entendue et prise en compte avec, en retour, une implication plus grande de leur part dans l'augmentation de la production. Le déficit actuel d'information ainsi que le manque de concertation (notamment au niveau local) nuisent grandement à l'augmentation de la production.

Ce faisant, la filière sera gérée en prenant mieux en compte les avis et attentes de tous et, de manière individuelle, les producteurs seront mieux sécurisés sur la production du coton.

La restructuration des faitières conduira à une meilleure représentativité des producteurs et à une plus grande légitimité de ces organisations. Cette évolution sera accompagnée d'une adoption/mise en œuvre de bonnes pratiques (respect des procédures contractuelles) tant au niveau des sociétés cotonnières qui souhaitent plus de discipline, que des producteurs. Les bases normales d'une relation contractuelle seront progressivement restaurées.

## STATISTIQUES

### Production finale

ACTEURS	Surfaces	Prév. prod.	Réalisation
Ivoire Coton	53 471 HA	57 141 T	50 268
COIC	38 243 HA	42 000 T	44 936
CIDT	35 945 HA	38 000 T	21 420 T
UCAB-CI	7 255 HA	8 300 T	1930 T
DOPA	4 500 HA	5 500 T	3185 T
UCOODEPMA	2766 HA	3300 T	1810 T
URUIRECOOPATCI	-	1637 T	42,600 T
UCOPCI	-	300 T	168 T
<b>TOTAL</b>	<b>141 709 HA</b>	<b>156 178 T</b>	<b>123 855 T</b>